

Conseil départemental de la Manche  
**Groupe de la Gauche Sociale et Écologiste (GSE 50)**

Séance plénière du 3 avril 2026

BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET PRINCIPAL  
P111 - Centre hospitalier de Cherbourg, centre de santé sexuelle

**Stephanie COUPÉ**

Conseillère départementale, canton de Cherbourg-en-Cotentin 5  
au nom du groupe

---

Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

Nous souhaitons vous interroger sur les moyens consacrés à la prévention en matière de santé sexuelle dans le budget 2026, et plus particulièrement sur les conséquences de la fermeture envisagée de l'antenne du Centre de Santé Sexuelle du centre hospitalier Pasteur-Cotentin à Cherbourg-en-Cotentin.

En effet, le document budgétaire indique, page 22, je cite : « le projet est de mettre un terme à la convention avec le centre hospitalier de Cherbourg pour les activités de centre de santé sexuelle [...] pour reprendre cette activité en régie »

Au-delà de l'accès à l'IVG, ces centres jouent un rôle important en matière de prévention, notamment auprès des jeunes.

Aujourd'hui, la conseillère conjugale et familiale du CHPC assure une part significative des interventions en milieu scolaire elle intervient directement dans les établissements scolaires, où elle mène un travail essentiel de prévention des violences, notamment autour du consentement, des relations respectueuses et du repérage des situations à risque. Sa disparition soulève donc une question très concrète : comment ces actions de prévention seront-elles maintenues à l'avenir, dans un contexte où elles ne sont pas toujours pleinement assurées par ailleurs ?

Cette professionnelle intervient également dans l'accompagnement des parcours, y compris en amont de l'IVG. Si l'entretien préalable n'est plus obligatoire, il reste un temps utile d'écoute, d'information et de prévention.

Le fait de pouvoir proposer cet accompagnement au CHPC permettait aussi, pour certains publics, de dissocier ces démarches des services de PMI ou de l'ASE, ce qui peut faciliter le recours. De plus, le fait de pouvoir se rendre au CHPC, pour des motifs variés de santé, facilite l'accès pour certaines femmes, notamment celles confrontées à des violences, pour qui il est souvent plus simple de pousser la porte d'un lieu non spécifiquement identifié comme dédié à ces situations.

Il faut également rappeler que le CHPC draine une population large, notamment issue de territoires ruraux, pour lesquels l'accès à ces services de proximité est particulièrement important.

Nous disposons par ailleurs d'exemples qui invitent à la vigilance. À Caen, en l'absence de conseillère conjugale, les orientations se font davantage vers le secteur privé.

Dans ce contexte, je souhaiterais vous poser plusieurs questions :

- À quelle échéance le centre d'orthogénie du CHPC sera-t-il effectivement opérationnel ?
- Est-il envisagé d'y maintenir une fonction de conseil conjugal et familial ?
- Et plus largement, comment sera garantie la continuité des actions de prévention, notamment en direction des jeunes et des publics les plus éloignés ?

Je vous remercie.

★ ★

★